



## SOCIETE DU PORT DE PLAISANCE DE CAP D'AIL "S.P.P.C."

---

### DECLARATION DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

---

Certifié « PORTS PROPRES » (CWA 16387) en 2015 et « PORT PROPRE ACTIF EN BIODIVERSITE » (AC J81-032) en 2018, la Société du Port de Plaisance de Cap d'Ail a placé au cœur de son exploitation portuaire la mise en place d'une politique ambitieuse de management environnemental, engagement visant à concilier développement durable, préservation de l'environnement, protection de la biodiversité marine et exploitation des activités portuaires.

Depuis ces certifications, et dans le cadre général de la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), notre Société s'est efforcée d'exercer son activité dans le but de respecter les principes du Développement Durable, aussi notre Société réaffirme les engagements suivants :

- Pour l'environnement, respecter la réglementation en vigueur et se conformer aux exigences environnementales notamment celles liées aux évolutions climatiques
- Prévenir tous risques de nuisances et de sources de pollution des eaux, du sol et de l'air
- Collecter, recycler, traiter et éliminer les déchets issus de notre exploitation
- Former le personnel portuaire et sensibiliser les usagers du Port à notre démarche

A travers ces engagements, le but est d'atteindre et de respecter les critères et les objectifs définis dans les certifications AFNOR :

- Améliorer la collecte et le traitement des déchets
- Maîtriser/contrôler les consommations des fluides (eau & électricité)
- Eviter le rejet de polluants dans le milieu naturel
- Prévenir les risques de pollution
- En matière de biodiversité, prendre en compte l'environnement du Port et son aire d'influence
- Ancrer la protection de l'environnement dans le comportement des usagers
- Communiquer et sensibiliser

Cette politique de management environnemental voulue par notre Société pour le port de plaisance de Cap d'Ail s'inscrit pleinement en adéquation avec la thématique « Environnement et Qualité de Vie » de la Charte d'adhésion et de progrès des « PORTS D'AZUR », signé par le Président de la Métropole NICE COTE d'AZUR et par l'ensemble des membres du réseau des « PORTS D'AZUR » le 24 Décembre 2013.

Cette charte préconise l'ECO-RESPONSABILITE comme engagement permanent par le biais des actions suivantes :

- Placer le développement durable au cœur des priorités pour la gestion, le développement et l'amélioration du réseau ;
- Optimiser la performance environnementale des terre-pleins et des bâtiments ;
- Optimiser la performance environnementale des bassins ;
- Optimiser l'intégration du port à son environnement ;
- Développer des mesures et actions spécifiques.

Notre Société a également signé, le 13 Avril 2016, la Charte Régionale pour le Développement Durable des Ports de plaisance et de pêche en Provence-Alpes-Côte d'Azur, enfin le port de plaisance de Cap d'Ail se voit attribuer le label « Pavillon Bleu » chaque année depuis 2017.

Ces certifications nous obligent à améliorer nos protocoles, nos équipements et nos infrastructures afin de maintenir le haut niveau d'exigence environnemental demandé.

Nos objectifs sont de maintenir et de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la politique ambitieuse de management environnemental mise en place sur le port, d'innover et d'améliorer les actions entreprises en faveur de la protection et de la préservation de l'environnement, de conserver et promouvoir la certification européenne « Ports Propres » (CWA 16387) et la certification « Ports Actifs en Biodiversité » (AC J81-032) délivrées par l'AFNOR.

La réussite et les impacts de cette politique de management environnemental résident dans la prise de conscience permanente des usagers du Port, de la nécessaire protection de l'environnement qu'il soit marin ou littoral, milieu fragile et vulnérable et dans la charge qui nous incombe de préserver la planète pour les générations futures.

Cap d'Ail, le 10 Janvier 2024

**Le Président du Conseil d'Administration**

**Bart WEDUWER,**

*par délégation*

**Michel PERRIN, Directeur Général**